

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 18 FEVRIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 21
- votants par procuration 4
- absents 4
- total des votants 25

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 22 février 2021.

xxx

L'an deux mille vingt et un, le jeudi dix-huit février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le 9 février, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Conformément à la loi 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, la séance s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Par ailleurs, à titre dérogatoire, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Patrick CIBOIS, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Yves GIMAY	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
M. Damien AUBÉ	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
Mme Arlette LECACHEUR	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
M. Jean-Yves GOGNET	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absents :

M. Philippe LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, Mme Angélique DUVAL, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nathalie CASTEL est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.11/02.21

Objet : Marché de systèmes de reprographie et d'impression
Signature du marché

Délibération n°: D.11/02.21

**Objet : Marché de systèmes de reprographie et d'impression
 Signature du marché**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que la Ville de Lillebonne dispose d'un parc de photocopieurs multifonctions installés dans ses locaux.

La location et la maintenance de ce dernier a fait l'objet d'un marché, arrivé à terme fin 2019 et prolongé par contrats de location et de maintenance.

Ces contrats arrivant à leur terme, il a été décidé de lancer une nouvelle consultation regroupant les multifonctions et les imprimantes afin d'optimiser et de rationaliser le parc d'impression de la ville.

Il était demandé aux candidats une proposition pour la fourniture et la maintenance de tout le parc d'impression, des consommables ainsi qu'une solution de gestion centralisée des utilisateurs et de leurs accès aux appareils multifonctions.

Il a également été demandé :

- un système d'authentification et la fonctionnalité d'impression à la demande,
- une solution de supervisions administrative, financière et technique permettant de connaître l'état des productions en temps réels et de gérer et suivre en temps réels l'état du parc.

Ce marché est de type accord-cadre mono attributaire à bons de commande, sans minimum ni maximum, conclu à compter du 1^{er} avril 2021, pour une durée d'un an, reconductible tacitement trois fois un an. La consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offres.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant qu'une procédure a été lancée en vue de la passation d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande, sans minimum ni maximum, pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois un an,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 13 janvier 2021 pour l'ouverture des plis, puis le 21 janvier 2021 suite à l'analyse des offres, a attribué le marché à la société BUSINESS REPRO CENTRE pour un montant annuel de 49 084,00 € H.T.

Délibération n°: D.11/02.21

Objet : Marché de systèmes de reprographie et d'impression
Signature du marché

Il est proposé au Conseil Municipal,

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le marché de systèmes de reprographie et d'impression avec la société BUSINESS REPRO CENTRE pour un montant annuel de 49 084,00 € H.T et tout acte afférent,
- d'exécuter la dépense sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*



